

Catégorie 4: Additifs zootechniques*Groupe fonctionnel: a) Améliorateurs de digestibilité*

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
4a2i Provet AG	Produit de fermentation d' <i>Aspergillus oryzae</i> NRRL 458	<i>Composition de l'additif:</i> Préparation de produit de fermentation d' <i>Aspergillus oryzae</i> NRRL 458: 4 à 5 % Son de blé: 94 à 95 % Etat solide <i>Caractéristiques de la substance active:</i> Endo-1,4-bêta-glucanase (EC 3.2.1.4) et alpha-amylase (EC 3.2.1.1) ayant une activité minimale respective de 14,5 mU ¹ /g et 20 mU ² /g.	Vaches laitières	-	85 mg	300 mg	Dose recommandée: la quantité d'additif dans la ration journalière devrait être de 3 à 5 g/vache/jour. Les entreprises du secteur de l'alimentation animale doivent établir, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels résultant de leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés par ces procédures et mesures, l'additif et les prémélanges sont utilisés avec un	28 septembre 2033

¹ 1 unité de CellG5 (U) est la quantité d'enzyme nécessaire pour libérer, en présence d'excès de bêta-glucosidase thermostable, une micromole de 4-nitrophénol de CellG5 en une minute dans les conditions d'essai définies.

² 1 unité d'activité d'alpha-amylase (IU) est la quantité d'amylase qui libère une micromole de glucose par minute à partir d'amidon de pomme de terre à pH 6,9 et à 38 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
							équipement personnel de protection respiratoire	
4a7 BASF Schweiz AG	Endo-1,4-β-xylanase EC 3.2.1.8 Endo-1,4-β-glucanase EC 3.2.1.4	<i>Composition de l'additif:</i> Préparation d'endo-1,4-β-xylanase (EC 3.2.1.8) produite par <i>Aspergillus niger</i> CBS 109.713 et d'endo-1,4-β-glucanase (EC 3.2.1.4) produite par <i>Aspergillus niger</i> DSM 18404, ayant une activité minimale: de 5600 TXU ³ et 500 TGU ⁴ /g à l'état solide ou liquide <i>Caractérisation de la substance active:</i> Endo-1,4-β-xylanase (EC 3.2.1.8) produite par <i>Aspergillus niger</i> CBS 109.713 et endo-1,4-	Poulets d'engraissement Poulettes élevées pour la ponte Poules pondeuses Toutes les espèces aviaires mineures destinées à l'engraissement ou à la ponte Oiseaux d'ornement	-	280 TXU 125 TGU	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale adoptent des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques pour les utilisateurs de l'additif et des prémélanges liés à leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés ou réduits au minimum par ces procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuelle, dont une protection de la	8 juillet 2031

³ 1 TXU est la quantité d'enzyme qui libère 5 μmol de sucres réducteurs (mesurés en équivalents xylose) par minute à partir d'arabinoxylane de blé, à pH 3,5 et à 55 °C.

⁴ 1 TGU est la quantité d'enzyme qui libère 1 μmol de sucres réducteurs (mesurés en équivalents glucose) par minute à partir de β-glucane d'orge, à pH 3,5 et à 40 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
		β-glucanase (EC 3.2.1.4) produite par <i>Aspergillus niger</i> DSM 18404	Dindes Porcelets sevrés	-	560 TXU 250 TGU	-	peau et une protection respiratoire, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	
			Porcs à l'engrais	-	560 TXU 250 TGU	-	Doses recommandées par kg d'aliment complet: 560-840 TXU/250-375 TGU. Mesure de sécurité: port d'une protection respiratoire, de lunettes et de gants pendant la manipulation.	Demande de renouvellement en traitement. Autorisé jusqu'à la décision
			Porcs d'engraissement	-	20 000 BXU	-		
4a8i Provet AG	Endo-1,4-bêta-xylanase EC 3.2.1.8	Composition de l'additif : Préparation à base d'endo-1,4-bêta-xylanase produite par <i>Trichoderma reesei</i> CBS 114044 ayant une activité minimale:	Poulets d'engraissement Poulettes élevées pour la ponte	-	8000 BXU	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale doivent établir, à l'intention des utilisations,	20 juillet 2033

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
		de 160 000 BXU ⁵ /g sous forme solide de 160 000 BXU/g sous forme liquide <i>Caractérisation de la substance active :</i> Endo-1,4-bêta-xylanase EC 3.2.1.8 produite par <i>Trichoderma reesei</i> CBS 114044.	Dindes d'engraissement Dindons élevés pour la reproduction	-	16 000 BXU	-	teurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels résultant de leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés par ces procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuelle, dont une protection respiratoire, une protection de la peau et une protection des yeux pour les formes solides, et une protection respiratoire pour les formes liquides, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	5 août 2035
			Porcelets (sevrés)	-	24 000 BXU	-		
			Porcs d'engraissement	-	20 000 BXU	-		
			Poules pondeuses Espèces mineures de volailles destinées à la ponte	-	12 000 BXU	-		

⁵ L'unité d'activité enzymatique (1 BXU) correspond à la quantité d'enzyme libérant une nanomole de sucres réducteurs (mesurés en équivalents xylose) par seconde à partir de xylane de bouleau, à pH 5,3 et à 50 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
			Espèces mineures de volailles autres que les volailles de ponte	-	8000 BXU	-		
4a12 Provet AG	6-Phytase EC 3.1.3.26	<i>Composition de l'additif :</i> Préparation de 6-phytase (EC 3.1.3.26) produite par <i>Trichoderma reesei</i> (CBS 122001) ayant une teneur minimale de: à l'état solide: 40 000 PPU ⁶ /g à l'état liquide: 10 000 PPU/g <i>Caractérisation de la substance active :</i> 6-phytase (EC 3.1.3.26) produite par <i>Trichoderma reesei</i> (CBS 122001)	Volailles d'engraissement et de reproduction Porcs	-	250 PPU	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale adoptent des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques pour les utilisateurs de l'additif et des prémélanges liés à leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés ou réduits au minimum par ces procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuelle, dont une protection respiratoire, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	8 juillet 2031
			Volailles de ponte	-	125 PPU	-		

⁶ 1 PPU est la quantité d'enzyme libérant 1 µmole de phosphate inorganique par minute à partir de phytate de sodium, à pH 5,0 et à 37 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
4a13 Novonesis Animal Biosolutions AG	Sérine protéase EC 3.4.21.-	<i>Composition de l'additif :</i> Préparation solide et liquide de sérine protéase (EC 3.4.21.-) produite par <i>Bacillus licheniformis</i> DSM 19670 ayant une activité minimale de 75 000 PROT ⁷ /g <i>Caractérisation de la substance active :</i> Sérine protéase (EC 3.4.21.-) produite par <i>Bacillus licheniformis</i> DSM 19670	Poulets d'engraissement	-	15 000 PROT	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale établissent, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles afin de parer aux risques d'inhalation et de contact cutané ou oculaire. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés ou réduits au minimum par ces procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuelle, dont une protection de la peau, une protection des yeux et une protection respiratoire, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	21 septembre 2031
4a15			Poules pondeuses	-	Endo-1,4-	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale doivent	28 septembre 2033

⁷ 1 PROT est la quantité d'enzyme qui permet de libérer 1 µmol de p-nitroaniline par minute à partir de 1 mM d'un substrat (Suc-Ala-Ala-Pro-Phe-pNA), à pH 9,0 et à 37 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
Trinova AG	Endo-1,4-bêta-Xylanase EC 3.2.1.8 Endo-1,3(4)-bêta- Glucanase EC 3.2.1.6	<i>Composition de l'additif:</i> Préparation d'endo-1,4-bêta- xylanase produite par <i>Trichoderma reesei</i> CBS 143953 et d'endo-1,3(4)-bêta-glucanase produite par <i>Trichoderma reesei</i> CBS 143945 ayant une activité minimale de: – 12 200 U ⁸ /g d'endo-1,4-bêta-xylanase – 1520 U ⁹ /g d'endo-1,3(4)-bêta-glucanase Forme solide et liquide. <i>Caractérisation de la substance active:</i> Endo-1,4-bêta-xylanase (EC 3.2.1.8) produite par <i>Trichoderma reesei</i> CBS 143953 et			bêta-xylanase: 1830 U Endo-1,3(4)-bêta-glucanas e 228 U		établi, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels résultant de leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés par ces procédures et mesures, l'additif et les prémélanges sont utilisés avec un équipement personnel de protection respiratoire, cutanée et oculaire.	
			Truies allaitantes Espèces porcines mineures (truies allaitantes)	-	Endo-1,4-bêta-xylanase: 1220 U Endo-1,3(4)-bêta-glucanas e 152 U	-		

⁸ 1 U d'endo-1,4-bêta-xylanase est la quantité d'enzyme qui permet de libérer 0,48 µmol de sucres réducteurs (mesurés en équivalents xylose) par minute à partir d'arabinoxylane de blé, à pH 4,2 et à 50 °C.

⁹ 1 U d'endo-1,4-bêta-glucanase est la quantité d'enzyme qui permet de libérer 2,4 µmol de sucres réducteurs (mesurés en équivalents glucose) par minute à partir de glucane d'orge, à pH 5,0 et à 50 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
		endo-1,3(4)-bêta-glucanase (EC 3.2.1.6) produite par <i>Trichoderma reesei</i> CBS 143945.	Autres volailles Porcelets non sevrés Porcelets sevrés Porcs d'engraissement Espèces porcines mineures (porcelets non sevrés, porcelets sevrés et porcs d'engraissement)	-	Endo-1,4-bêta-xy-lanase 915 U Endo-1,3(4)-bêta-glucanase 114 U	-		
4a16 Provet AG	6-phytase EC 3.1.3.26	Composition de l'additif : Préparation de 6- phytase (EC 3.1.3.26) produite par <i>Komagataella pastoris</i> (DSM 23036) ayant une activité minimale de:	Toutes les espèces aviaires à l'exception des dindons Toutes les espèces porcines	-	125 OTU	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale adoptent, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles	22 septembre 2032

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
		4000 OTU ¹⁰ /g à l'état solide 8000 OTU/g à l'état liquide <i>Caractérisation de la substance active :</i> 6-phytase (EC 3.1.3.26) produite par <i>Komagataella pastoris</i> (DSM 23036)	à l'exception des porcelets				pour parer aux éventuels risques résultant de leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés ou réduits au minimum par ces procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuelle, dont une protection respiratoire, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	
			Dindons Porcelets	-	250 OTU	-		
4a18i Novonesis Animal Biosolutions AG	6-phytase EC 3.1.3.26	<i>Composition de l'additif :</i> Préparation de 6-phytase (EC 3.1.3.26) produite par <i>Aspergillus oryzae</i> DSM 33699 avec une activité minimale de: 10 000 FYT ¹¹ /g à l'état solide 20 000 FYT/g à l'état liquide	Volailles Porcelets (sevrés) Porcs d'engraissement Truies	-	500 FYT	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale établissent, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques supposés résultant de leur utilisation. Lorsque ces	23 juillet 2033

¹⁰ 1 OTU est la quantité d'enzyme qui permet de catalyser la libération d'une micromole de phosphate inorganique par minute à partir d'une solution de phytate de sodium à 5,1 mM dans un tampon au citrate à pH 5,5 et à 37 °C, mesurée sous la forme de la couleur bleue du complexe de molybdate de phosphore à 820 nm.

¹¹ 1 FYT est la quantité d'enzyme qui permet de libérer 1 µmol de phosphate inorganique par minute à partir de phytate en conditions de réaction avec une concentration de phytate de 5,0 mmol/l à pH 5,5 et à une température de 37 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
		Caractérisation de la substance active : 6-phytase (EC 3.1.3.26) produite par <i>Aspergillus oryzae</i> DSM 33699					risques ne peuvent pas être éliminés par ces procédures et mesures, l'additif et les prémélanges sont utilisés avec un équipement personnel de protection respiratoire, oculaire et cutanée.	
4a19 Provet AG	6-phytase (EC 3.1.3.26)	Composition de l'additif : Préparation de 6-phytase produite par <i>Trichoderma reesei</i> CBS 126897 ayant une activité minimale de : 5000 FTU ¹² /g Forme solide et liquide Caractérisation de la substance active :	Volaille autre que volaille pondeuse ou destinée à la reproduction Oiseaux d'ornement	-	250 FTU	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale doivent établir, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels résultant de leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés par de telles procédures et	4 février 2036
		6-phytase (EC 3.1.3.26) produite par <i>Trichoderma reesei</i> CBS 126897.	Volaille pondeuse ou destinée à la reproduction	-	150 FTU	-		

¹² Une unité de phytase (FTU) est la quantité d'enzyme qui libère 1 µmol de phosphate inorganique par minute à partir de phytate de sodium, à pH 5,5 à 37 °C, dans les conditions normalisées d'un essai.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
			Porcelets (non sevrés et sevrés) d'espèces porcines	-	500 FTU	-	mesures, le port d'un équipement de protection individuelle assurant une protection respiratoire est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	
			Espèces porcines destinées à l'engraissement Truies d'espèces porcines	-	250 FTU	-		
4a20 Provet AG	Endo-1,3(4)- β -glucanase EC 3.2.1.6	<i>Composition de l'additif :</i> Préparation d'endo-1,3(4)- β -glucanase produite par <i>Trichoderma reesei</i> (CBS 126896) ayant une activité minimale de état solide: endo-1,3(4)- β -glucanase: 200 000 BU ¹³ /g; état liquide: endo-1,3(4)- β -glucanase: 400 000 BU/ml	Poulets d'engraissement	-	20 000 BU	-	Pour les porcelets (sevrés) pesant jusqu'à 35 kg environ.	Demande de renouvellement en traitement. Autorisé jusqu'à la décision
			Porcelets (sevrés)	-	10 000 BU	-	Mesure de sécurité: port d'une protection respiratoire, de lunettes et de gants pendant la manipulation.	

¹³ 1 BU est la quantité d'enzyme qui permet de libérer 1 nanomole de sucres réducteurs (exprimés en équivalents glucose) par seconde à partir d'un substrat de β -glucane d'orge, à pH 4,8 et à 50 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
		<i>Caractérisation de la substance active:</i> endo-1,3(4)-β-glucanase produite par <i>Trichoderma reesei</i> (CBS 126896)						
4a21 Novonesis Animal Biosolutions AG	Alpha-amylase EC 3.2.1.1	<i>Composition de l'additif:</i> Préparation d'alpha-amylase EC 3.2.1.1 produite par <i>Bacillus licheniformis</i> (DSM 21564) ayant une activité minimale de: à l'état solide: 160 KNU ¹⁴ /g; à l'état liquide: 240 KNU/g. <i>Caractérisation de la substance active :</i> Alpha-amylase EC 3.2.1.1 produite par <i>Bacillus licheniformis</i> (DSM 21564).	Vaches laitières	-	300 KNU	-	Pour une utilisation jusqu'à la quatorzième semaine de lactation. Mesures de sécurité: port d'une protection respiratoire, de lunettes et de gants pendant la manipulation.	Demande de renouvellement en traitement. Autorisé jusqu'à la décision

¹⁴ 1 KNU est la quantité d'enzyme qui libère 6 micromoles de p-nitrophénol par minute à partir de 1,86 mM éthylidène-G7-p-nitrophényl-maltoheptaoside à pH 7,0 et à 37 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
4a24 Trinova AG	6-Phytase EC 3.1.3.26	<i>Composition de l'additif :</i> Préparation de 6-phytase produite par <i>Trichoderma reesei</i> (ATCC SD-6528), ayant une activité minimale de 20 000 FTU ¹⁵ /g. État solide <i>Caractérisation de la substance active :</i> 6-Phytase (EC 3.1.3.26) produite par <i>Trichoderma reesei</i> (ATCC SD-6528)	Toutes les espèces de volailles Tous les porcins (autres que les porcelets non sevrés)	-	250 FTU	-	Dose maximale recommandée: 2000 FTU/kg d'aliment complet. Pour les utilisateurs de l'additif et des prémélanges dans les exploitations du secteur de l'alimentation animale, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles appropriées sont établies afin de prendre en considération les risques d'inhalation et de contact cutané ou oculaire. L'utilisation de l'additif et des prémélanges requiert le port d'un équipement de protection individuelle approprié lorsque ces dispositions et mesures ne permettent pas de ramener l'exposition cutanée, oculaire ou par inhalation à un niveau acceptable.	14 juin 2027
4a27	6-Phytase EC 3.1.3.26	<i>Composition de l'additif :</i> Préparation de 6-phytase (EC	Porcs à l'engrais	-	100 FTU	-		28 mars 2028

¹⁵ 1 FTU est la quantité d'enzyme qui libère 1 micromole de phosphate inorganique par minute à partir d'un substrat de phytate de sodium, à pH 5,5 et à 37 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
BASF Schweiz AG		3.1.3.26) produite par <i>Aspergillus niger</i> (DSM 25770) ayant une teneur minimale de: à l'état solide: 5000 FTU ¹⁶ /g à l'état liquide: 5000 FTU/g <i>Caractérisation de la substance active :</i> 6-phytase produite par <i>Aspergillus niger</i> (DSM 25770)	Truies Espèces porcines mineures pour l'engrais ou l'élevage				Les entreprises du secteur de l'alimentation animale établissent, pour les utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles afin de parer aux risques éventuels résultant de leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés ou réduits au minimum par ces procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuel, dont une protection respiratoire, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges. Pour les porcelets sevrés jusqu'à 35 kg.	
			Porcelets sevrés	-	125 FTU	-		
			Poulets d'engraissement Poulettes destinées à la ponte	-	125 FTU	-		
			Dindes d'engraissement Dindons élevés pour la reproduction Toutes autres espèces aviaires (à l'exception	-	125 FTU	-		

¹⁶ 1 FTU est la quantité d'enzyme qui libère 1 micromole de phosphate inorganique par minute à partir d'une solution de phytate de sodium, à pH 5,5 et à 37 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
			des oiseaux pondeurs)					
			Toutes espèces aviaires destinées à la ponte	-	200 FTU	-		30 juillet 2030
4a29 Provet AG	Endo-1,4- bêta-mannanase EC 3.2.1.78	<i>Composition de l'additif :</i> Préparation d'endo-1,4-bêta-mannanase produite par <i>Paenibacillus lentus</i> (DSM 28088) ayant une activité minimale de: - $1,6 \times 10^8$ U ¹⁷ /kg à l'état solide; - $5,9 \times 10^8$ U/l à l'état liquide. <i>Caractérisation de la substance active:</i>	Poulets d'engraissement Poulettes destinées à la ponte Espèces mineures de volailles autres que les volailles de ponte	-	32 000 U	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale établissent, pour les utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels liés à leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent être éliminés ou réduits au minimum par ces procédures et mesures, l'additif et les prémélanges doivent être utilisés avec un	8 novembre 2028
		Dindes d'engraissement	-	48 000 U	-			

¹⁷ 1 U est la quantité d'enzyme qui libère 0,72 microgramme de sucres réducteurs (mesurés en équivalents mannose) par minute à partir d'un substrat contenant du mannane (farine de graines de caroube), à pH 7,0 et à 40 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
		Endo-1,4-bêta-mannanase produite par <i>Paenibacillus lentus</i> (DSM 28088).	Dindes élevées pour la reproduction				équipement de protection individuelle, dont une protection de la peau et une protection respiratoire. À utiliser chez les porcelets sevrés pesant jusqu'à 35 kg environ.	
			Porcelets sevrés	-	48 000 U	-		
			Porcs d'engraissement Espèces porcines mineures destinées à l'engraissement	-	32 000 U	-		
4a32 Provet AG	6-phytase EC 3.1.3.26	Composition de l'additif : Préparation de 6-phytase (EC 3.1.3.26) produite par <i>Komagataella phaffii</i> (DSM 32854) ayant une activité minimale de 5000 FTU ¹⁸ /g sous la forme de granulés	Toutes les espèces de volailles Oiseaux d'ornement Porcelets	-	250 FTU	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale établissent, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels liés à leur	6 janvier 2031

¹⁸ 1 FTU est la quantité d'enzyme qui libère 1 micromole de phosphate inorganique par minute à partir de phytate de sodium dans des conditions de réaction correspondant à pH 5,5 et à 37 °C).

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
		5000 FTU/g sous une forme enrobée 5000 FTU/g sous forme liquide <i>Caractérisation de la substance active :</i> 6-phytase (EC 3.1.3.26) produite par fermentation avec <i>Komagataella phaffii</i> DSM 32854	Porcs d'engraissement Truies Espèces porcines mineures d'engraissement ou de reproduction				utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés ou réduits au minimum par ces procédures et mesures, le port d'un équipement de protection, dont une protection respiratoire, une protection des yeux et une protection de la peau, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	
4a33 MTRV GmbH	Endo-1,4-β-xylanase et α-galactosidase	<i>Composition de l'additif :</i> Préparation à base d'endo-1,4-β-xylanase (EC 3.2.1.8) produite par <i>Trichoderma longibrachiatum</i> CBS 139997 et d'α-galactosidase (EC 3.2.1.22) produite par <i>Aspergillus tubingensis</i> ATCC SD 6740 ayant une activité enzymatique minimale: de 50 AXC ¹⁹ /g d'additif et de	Poulets d'engraissement Poulettes destinées à la ponte Espèces aviaires mineures destinées à l'engraissement ou élevées pour la ponte	-	18 AXC 14 GAL U	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale adoptent, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels résultant de leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés ou réduits au minimum par ces procédures et	26 septembre 2032

¹⁹ 1 Unité d'activité d'endo-1,4- β -xylanase (AXC) est la quantité d'enzyme qui permet de libérer 0,058 micromole de sucres réducteurs (exprimés en équivalents xylose) par minute à partir d'un substrat d'arabinoxylane de blé, à pH 4,7 et à 30 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
		40 GALU ²⁰ /g d'additif Sous forme solide <i>Caractérisation de la substance active :</i> Endo-1,4-β-xylanase (EC 3.2.1.8) produite par <i>Trichoderma longibrachiatum</i> CBS 139997 et α-galactosidase (EC 3.2.1.22) produite par <i>Aspergillus tubingensis</i> ATCC SD 6740	Oiseaux d'ornement				mesures, le port d'un équipement de protection individuelle, dont une protection de la peau, une protection des yeux et une protection respiratoire, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	
4a37 Trinova AG	6-phytase EC 3.1.3.26	<i>Composition de l'additif:</i> Préparation de 6-phytase produite par <i>Trichoderma reesei</i> CBS 146250 ayant une activité enzymatique minimale de: 30 000 FTU ²¹ /g	Toutes les volailles à l'exception des volailles destinées à la ponte Tous les porcs	-	500 FTU	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale doivent établir, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures	6 juillet 2033

²⁰ 1 Unité d'activité d' α -galactosidase (GALU) est la quantité d'enzyme qui permet de dégrader une micromole de para-nitrophényl- α -D-galactopyranoside par minute, à pH 5,5 et à 37 °C.

²¹ Une unité de phytase (FTU) est la quantité d'enzyme qui libère 1 micromole d'orthophosphate inorganique par minute à partir d'un substrat de phytate de sodium, à pH 5,5 et à 37 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
		Forme liquide ou solide <i>Caractérisation de la substance active:</i> 6-phytase (EC 3.1.3.26) produite par <i>Trichoderma reesei</i> CBS 146250	Toutes les volailles destinées à la ponte	-	300 FTU	-	organisationnelles pour parer aux risques éventuels résultant de leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés par ces procédures et mesures, l'additif et les prémélanges sont utilisés avec un équipement personnel de protection respiratoire, oculaire et cutanée.	
4a39 Provet AG	Endo-1,4-bêta-xylanase (EC 3.2.1.8) Endo-1,4-bêta-glucanase (EC 3.2.1.4)	<i>Composition de l'additif:</i> Préparation d'endo-1,4-bêta-xylanase, d'endo-1,4-bêta-glucanase et d'endo-bêta-1,4-glucanase xyloglucane-spécifique produites avec <i>Trichoderma citrinoviride</i> DSM 33578 ayant une activité minimale: d'endo-1,4-bêta-xylanase: 15 000 EPU ²² /g,	Volailles d'engraissement Volailles élevées pour la ponte et élevées pour la reproduction Oiseaux d'ornement	-	Endo-1,4-bêta-xylanase 1500 EPU Endo-1,4-bêta-	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale doivent établir, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels résultant de l'utilisation de l'additif et des prémélanges. Lorsque ces	6 juillet 2033

²² Une unité EPU est la quantité d'enzyme qui libère 0,0083 micromole de sucres réducteurs (mesurés en équivalents xylose) par minute à partir de xylane de balle d'avoine, à pH 4,7 et à 50 °C

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
	Endo-bêta-1,4-glucanase xyloglucane-spécifique (EC 3.2.1.151)	d'endo-1, 4-bêta-glucanase: 1000 CU ²³ /g, d'endo-bêta-1,4-glucanase xyloglucane-spécifique: 1000 XGU ²⁴ /g. En granulés ou à l'état liquide. <i>Caractérisation de la substance active:</i> Endo-1,4-bêta-xylanase (EC 3.2.1.8), endo-1,4-bêta-glucanase (EC 3.2.1.4) et endo-1,4-bêta-glucanase xyloglucane-spécifique (EC 3.2.1.151) produites avec <i>Trichoderma citrinoviride</i> DSM 33578.	Truies de toutes les espèces de suidés	-	glucanase 100 CU	Endo-bêta-1,4-glucanase xyloglucane-spécifique 100 XGU	risques ne peuvent pas être éliminés par de telles procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuelle assurant une protection respiratoire et une protection de la peau est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	23 septembre 2034
			Volailles, excepté les volailles d'engraissement et les volailles élevées pour la ponte et la reproduction Espèces porcines, excepté les truies de toutes les espèces de suidés	-				1 ^{er} janvier 2036
4a43	Protéase (EC 3.4.21.62)	Composition de l'additif: Préparation de protéase produite	Toutes les es-	-	30 000 NFP	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale doivent	26 mars 2034

²³ Une unité CU est la quantité d'enzyme qui libère 0,128 micromole de sucres réducteurs (mesurés en équivalents glucose) par minute à partir de bêta-glucane d'orge, à pH 4,5 et à 30 °C.

²⁴ Une unité XGU est la quantité d'enzyme qui libère des fragments à faible poids moléculaire à partir de xyloglucane coloré dans une quantité égale à la quantité de ces fragments libérés à partir de 1 unité étalon d'enzyme dans les conditions de l'essai (50 °C et pH 4,5).

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
Novonesis Animal Biosolutions AG		par <i>Bacillus licheniformis</i> DSM 33099 ayant une activité minimale de 600 000 NFP ²⁵ /g. À l'état solide. <i>Caractérisation de la substance active:</i> Protéase (EC 3.4.21.62), (également appelée «subtilisine»), produite par <i>Bacillus licheniformis</i> DSM 33099.	pèces de volailles d'engraissement Toutes les espèces de volailles élevées pour la ponte ou élevées pour la reproduction				établir, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels résultant de l'utilisation de l'additif et des prémélanges. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés par de telles procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuelle, comprenant une protection respiratoire et une protection de la peau, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	
4a45 Provet AG	Endo-1,4-bétamannanase EC 3.2.1.78	<i>Composition de l'additif:</i> Préparation d'endo-1,4-bétamannanase produite par <i>Paenibacillus lentus</i> DSM 33618	Poulets d'engraissement Poulettes destinées à la ponte	-	32 000 U	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale doivent	19 décembre 2033

²⁵ Une unité de protéase (NFP) est la quantité d'enzyme qui permet de libérer 1 µmol de p-nitroaniline par minute à partir de 1 mM de substrat (N-Succinyl-Ala-Ala-Pro-Phe p-nitroanilide), à pH 9,0 et à 37 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
		ayant une activité d'au moins $1,60 \times 10^5$ U ²⁶ /g et comprenant ≤ 1 % d'huile minérale de qualité alimentaire. Forme solide. <i>Caractérisation de la substance active:</i> Endo-1,4-bêta-mannanase (EC 3.2.1.78) produite par <i>Pae-nibacillus lentus</i> DSM 33618	Espèces mineures de volailles destinées à l'engraissement Espèces mineures de volailles élevées pour la ponte ou la reproduction Porcs d'engraissement Espèces porcines mineures destinées à l'engraissement				établi, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels résultant de leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés par ces procédures et mesures, l'additif et les prémélanges sont utilisés avec un équipement de protection individuelle respiratoire et cutanée.	
			Dindes d'engraissement	-	48 000 U	-		

²⁶ Une unité d'activité d'endo-1,4-bêta-mannanase (U) est la quantité d'enzyme qui génère 0,72 microgramme de sucres réducteurs par minute à partir d'un substrat contenant du mannose, à un pH de 7,0 et à 40 °C

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
			Dindons élevés pour la reproduction Porcelets sevrés Porcelets sevrés d'espèces porcines mineures					
4a47 BASF Schweiz AG	Endo-1,4-bêta-mannanase EC 3.2.1.78	<i>Composition de l'additif</i> : Préparation d'endo-1,4-bêta-mannanase (EC 3.2.1.78) produite par <i>Thermothelomyces thermophilus</i> DSM 33149 ayant une activité minimale de 8000 UMT ²⁷ /g. État solide et état liquide <i>Caractérisation de la substance active</i> : Endo-1,4-bêta-mannanase (EC	Toutes les espèces de volailles d'engraissement Oiseaux d'ornement	-	800 UMT	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale doivent établir, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels liés à leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés par de telles procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuelle, constitué d'une protection respiratoire et	14 juillet 2034

²⁷ Une unité de mannanase thermostable (UMT) correspond à la quantité d'enzyme qui, à partir de gomme de caroube (solution tampon à 0,3 g/100 ml), produit des glucides réducteurs ayant un pouvoir de réduction correspondant à une micromole de mannose, en une minute, à 50°C, et à pH 3,5.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
		3.2.1.78) produite par <i>Thermophilomyces thermophilus</i> DSM 33149					d'une protection de la peau, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	
4a48 Novonesis Animal Biosolutions AG	6-phytase EC 3.1.3.26	<i>Composition de l'additif:</i> Préparation de 6-phytase EC 3.1.3.26 produite avec <i>Aspergillus oryzae</i> DSM 33737 ayant une activité minimale comme suit: sous forme solide: 10 000 FYT ²⁸ /g; sous forme liquide: 20 000 FYT/g. <i>Caractérisation de la substance active:</i> 6-phytase EC 3.1.3.26 produite avec <i>Aspergillus oryzae</i> DSM 33737	Toutes les espèces de volailles d'engraissement ou élevées pour la ponte ou la reproduction	-	200 FYT	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale doivent établir, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels résultant de leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés par de telles procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuelle, constitué d'une protection des yeux (uniquement pour les deux formulations solides), d'une protection respiratoire et d'une protection de la peau, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et	23 septembre 2034
			Truies de toutes les espèces de suidés	-	200 FYT	-		
			Tous les poissons	-	1000 FYT	-		

²⁸ Une unité de phytase (FYT) est définie comme la quantité d'enzyme qui libère 1 µmol de phosphate inorganique par minute à partir de phytate (concentration de 5,0 mM), à pH 5,5 et à une température de 37 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
							des prémélanges.	
4a62 BASF Schweiz AG	Endo-1,4-bêta-xylanase EC 3.2.1.8	<i>Composition de l'additif :</i> Préparation d'endo-1,4-bêta- xylanase produite par <i>Aspergillus niger</i> (CBS 109.713) ayant une activité minimale de: État solide: 5600 TXU ²⁹ /g État liquide: 5600 TXU/ml <i>Caractérisation de la substance active :</i> Endo-1,4-bêta-xylanase produite par <i>Aspergillus niger</i> (CBS 109.713)	Dindes d'engraissement Dindons élevés pour la reproduction	-	560 TXU	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale établissent, pour les utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels liés à leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés ou réduits au minimum par ces procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuelle, dont une protection respiratoire, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	5 mars 2030
			Poulets d'engraissement Oiseaux d'ornement Espèces aviaires mineures autres que les volailles de ponte	-	280 TXU	-		
4a1600	3-Phytase EC 3.1.3.8	<i>Composition de l'additif :</i> 3-phytase produite par <i>Aspergillus niger</i> (CBS 101.672) ayant	Porcelets (non sevrés et sevrés)	-	500 FTU	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale établissent, pour les utilisateurs de	27 février 2030

²⁹ 1 TXU est la quantité d'enzyme qui libère 5 micromoles de sucres réducteurs (mesurés en équivalents xylose) par minute à partir d'arabinoxylane de blé, à pH 3,5 and 55 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
BASF Schweiz AG)		une activité minimale de: à l'état solide: 5000 FTU ³⁰ /g à l'état liquide: 5000 FTU/ml <i>Caractérisation de la substance active :</i> 3-phytase produite par <i>Aspergillus niger</i> (CBS 101.672)	Truies				l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels liés à leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés ou réduits au minimum par ces procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuelle, comprenant une protection respiratoire et une protection de la peau, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	
			Porcs d'engraissement	-	100 FTU	-		
			Poulets d'engraissement Poulets élevés pour la ponte/la reproduction	-	375 FTU	-		
			Poules pondeuses Dindes d'engraissement Dindes élevées pour la reproduction Poules reproductrices	-	250 FTU	-		

³⁰ 1 FTU est la quantité d'enzyme qui libère 1 micromole de phosphate inorganique par minute à partir d'une solution de phytate de sodium, à pH 5,5 et à 37 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
			Oiseaux d'ornement et toutes les espèces aviaires mineures, autres que les canards					
			Canards	-	300 FTU	-		
4a1602i Novonesis Animal Biosolutions AG	Endo-1,4-bêta-xylanase EC 3.2.1.8 Endo-1,3(4)-bêta-glucanase EC 3.2.1.6	Composition de l'additif : Préparation à base d'endo-1,4-bêta-xylanase, d'endo-1,3(4)-bêta-glucanase et d'endo-1,4-bêta-glucanase produites par <i>Trichoderma reesei</i> ATCC 74444, ayant une activité minimale:	Toutes les espèces de volailles d'engraissement autres que les dindes d'engraissement	-	Endo-1,4-bêta-xylanase: 135 U Endo-1,3(4)-bêta-	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale doivent établir, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels résultant de leur utilisation. Lorsque ces	4 février 2034

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
	Endo-1,4-bêta-glucanase EC 3.2.1.4	- d'endo-1,4-bêta-xylanase: 2700 U ³¹ /ml ou g d'additif - d'endo-1,3(4)-bêta-glucanase: 700 U ³² /ml ou g d'additif - d'endo-1,4-bêta-glucanase: 800 U ³³ /ml ou g d'additif Sous forme liquide ou solide. <i>Caractérisation de la substance active :</i> Endo-1,4-bêta-xylanase (EC 3.2.1.8), endo-1,3(4)-bêta-glucanase (EC 3.2.1.6) et endo-1,4-bêta-glucanase (EC 3.2.1.4) produites par <i>Trichoderma reesei</i> ATCC 74444			glucanase: 35 U Endo-1,4-bêta-glucanase: 40 U		risques ne peuvent pas être éliminés par ces procédures et ces mesures, le port d'un équipement individuel de protection respiratoire, de protection des yeux et de protection de la peau est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	
			Toutes les espèces de volailles destinées à la ponte	-	Endo-1,4-bêta-xylanase: 216 U Endo-1,3(4)-	-		

- 31 Une unité (U) d'endo-1,4-bêta-xylanase est la quantité d'enzyme qui libère 1 micromole de sucres réducteurs (mesurés en équivalents xylose) par minute à partir d'arabinosylane de blé à 40 °C et à pH 5,0.
- 32 Une unité (U) d'endo-1,3(4)-bêta-glucanase est la quantité d'enzyme qui libère 1 micromole de sucres réducteurs (mesurés en équivalents glucose) par minute à partir de bêta-glucane d'orge à 40 °C et à pH 5,0.
- 33 Une unité (U) d'endo-1,4-bêta-glucanase est la quantité d'enzyme qui libère 1 micromole de sucres réducteurs (mesurés en équivalents glucose) par minute à partir de carboxyméthylcellulose à 40 °C et à pH 5,0.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
					bêta-glucanase: 56 U Endo-1,4-bêta-glucanase: 64 U			
			Dindes d'engraissement Porcelets (sevrés)	-	endo-1,4-bêta-xylanase: 270 U endo-1,3(4)-bêta-glucanase: 70 U endo-1,4-	-		

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
					bêta-glucanase: 80 U			
4a1603 Novonesis Animal Biosolutions AG	Endo-1,3(4)-bêta-glucanase EC 3.2.1.6	Composition de l'additif : Préparation d'endo-1,3(4)-bêta-glucanase (EC 3.2.1.6) produite par <i>Aspergillus fijiensis</i> CBS 589.94 ayant une activité minimale de: 50 FBG ³⁴ /g pour la forme enrobée 120 FBG/ml pour la forme liquide Caractérisation de la substance active : Endo-1,3(4)-bêta-glucanase produite par <i>Aspergillus fijiensis</i> CBS 589.94	Poulets d'engraissement Porcelets (sevrés)	-	10 FBG	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale doivent établir, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels résultant de leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés par ces procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuelle, constitué d'une protection respiratoire, d'une protection des yeux et d'une protection de la	20 juillet 2033

³⁴ Une unité de glucanase (FBG) correspond à la quantité d'enzyme qui, dans des conditions normales (à pH 5,0 et à une température de 30 °C), libère du glucose ou d'autres glucides réducteurs à une vitesse correspondante à 1 µmol de glucose par minute.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
							peau, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	
4a1607ii Novonesis Animal Biosolutions AG	Endo-1,4-bêta-xylanase EC 3.2.1.8	<i>Composition de l'additif:</i> Préparation d'endo-1,4- bêta-xylanase (EC 3.2.1.8) produite par <i>Aspergillus oryzae</i> DSM 33700 ayant une activité minimale: à l'état solide de 1000 FXU ³⁵ /g à l'état liquide de 650 FXU/ml <i>Caractérisation de la substance active:</i> Endo-1,4- bêta-xylanase (EC 3.2.1.8) produite par <i>Aspergillus oryzae</i> DSM 33700	Toutes les espèces de volailles	-	100 FXU	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale doivent établir, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels résultant de leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés par ces procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuelle, comprenant une protection respiratoire, une protection oculaire et une protection cutanée, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	1 ^{er} mai 2034
			Tous les suidés	-	200 FXU	-		

³⁵ Une unité de xylanase (FXU) est la quantité d'enzyme qui permet de libérer 7,8 micromoles de sucres réducteurs (mesurés en équivalents xylose) par minute à partir d'azo-arabinoxylane de blé, à pH 6,0 et à 50 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
4a1616 Provet AG	Endo-1,4- bêta-glucanase EC 3.2.1.4	<i>Composition de l'additif :</i> Préparation d'endo-1,4-bêta-glucanase (EC 3.2.1.4) produite par <i>Trichoderma citrinoviride</i> IMI 360748 ayant une activité minimale de 2000 CU ³⁶ /g. Sous forme solide ou liquide. <i>Caractérisation de la substance active:</i> Endo-1,4-bêta-glucanase (EC 3.2.1.4) produite par <i>Trichoderma citrinoviride</i> IMI 360748	Toutes les espèces de volailles d'engraissement Toutes les espèces de volailles élevées pour la ponte ou la reproduction Oiseaux d'ornement	-	500 CU	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale doivent établir, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels résultant de l'utilisation desdits additif et prémélanges. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés par de telles procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuelle, comprenant une protection respiratoire et une protection de la peau, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	7 février 2034
			Porcelets non sevrés Porcelets sevrés	-	350 CU	-		

³⁶ 1 CU est la quantité d'enzyme qui libère 0,128 micromole de sucres réducteurs (mesurés en équivalents glucose) par minute à partir de bêta-glucane d'orge à pH 4,5 et à 30 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
4a1617 Provet AG	Endo-1,4-Beta-Xylanase EC 3.2.1.8	<i>Composition de l'additif :</i> Préparation d'endo-1,4 -bêta-xylanase produite par <i>Trichoderma citrinoviride</i> DSM 34663 ayant une activité minimale de 6000 EPU ³⁷ /g. État solide ou liquide. <i>Caractérisation de la substance active:</i> Endo-1,4 -bêta-xylanase (EC 3.2.1.8) produite par <i>Trichoderma citrinoviride</i> DSM 34663	Dindons/dindes d'engraissement Dindons/dindes élevés pour la reproduction Espèces mineures de volailles d'engraissement Carpes	-	1050 EPU	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale doivent établir, à l'intention des utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels résultant de l'utilisation desdits additif et prémélanges. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés par ces procédures et ces mesures, le port d'un équipement individuel de protection respiratoire, de protection des yeux et de protection de la peau est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	26 mars 2034
			Poulets d'engraissement Poulettes élevées pour la ponte Espèces mineures de volailles élevées pour la ponte	-	1500 EPU	-		

³⁷ Une EPU correspond à la quantité d'enzyme qui libère 0,0083 micromole de sucres réducteurs (mesurés en équivalents xylose) par minute à partir de xylane de balle d'avoine, à pH 4,5 et à 50 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
			ou pour la reproduction Toutes les espèces de volailles reproductrices Poules pondeuses Espèces mineures de volailles pondeuses Oiseaux d'ornement Porcelets non sevrés Porcelets sevrés Porcs d'engraissement Espèces porcines mineures d'engraissement					

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
4a1620i Naveta AG	Endo-1,3(4)-beta-glucanase EC 3.2.1.6 Endo-1,4-beta-glucanase EC 3.2.1.4 alpha-Amylase EC 3.2.1.1 Endo-1,4-beta-Xylanase EC 3.2.1.8 Bacillolysin EC 3.4.24.28	Composition de l'additif : Préparation: - d'endo-1,3(4)-bêta-glucanase produite par <i>Aspergillus aculeatinus</i> (anciennement classé en tant qu' <i>Aspergillus aculeatus</i>) (CBS 589.94), - d'endo-1,4-bêta-glucanase produite par <i>Trichoderma reesei</i> (anciennement classé en tant que <i>Trichoderma longibrachiatum</i>) (CBS 592.94), - d'alpha-amylase produite par <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> (DSM 9553), - d'endo-1,4-bêta-xylanase produite par <i>Trichoderma viride</i> (NIBH FERM BP4842), - de bacillolysine produite par <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> (DSM 9554) ayant une activité minimale de:	Poulets d'engraissement Poulettes élevées pour la ponte Espèces aviaires mineures destinées à la ponte Espèces aviaires mineures élevées pour la ponte Oiseaux d'ornement Porcelets (sevrés)	-	Endo-1,3(4)-beta-glucanase 1175 U Endo-1,4-beta-glucanase 9000 U alpha-Amylase 200 U Endo-1,4-beta-xy-lanase 17 500 U	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale établissent, pour les utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles afin de parer aux risques éventuels résultant de leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés ou réduits au minimum par ces procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuelle, dont une protection respiratoire et une protection de la peau, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges. À utiliser chez les porcelets sevrés pesant jusqu'à 35 kg. Doses recommandées chez les poules pondeuses: endo-1,3(4)-	Demande de renouvellement en traitement. Autorisé jusqu'à la décision

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
		- endo-1,3(4)-bêta-glucanase: 2350 U ³⁸ /g, - endo-1,4-bêta-glucanase: 18 000 U ³⁹ /g, - alpha-amylase: 400 U ⁴⁰ /g, - endo-1,4-bêta-xylanase: 35 000 U ⁴¹ /g, - bacillolysine: 1700 U ⁴² /g. Forme solide <i>Caractérisation de la substance active :</i> - endo-1,3(4)-bêta-glucanase produite par <i>Aspergillus aculeatus</i> (CBS 589.94),	 Tous les dindons Poules pondeuses Espèces aviaires mineures destinées à l'engraissement	 -	Bacillo- lysin 850 U		bêta-glucanase: 1175 U; endo-1,4-bêta-glucanase: 9000 U; alpha-amylase: 200 U; endo-1,4-bêta-xylanase: 17500 U; bacillolysine: 850 U/kg d'aliment complet.	
					Endo-1,3(4)-beta glucanase 588 U	-		
					Endo-1,4-beta-			

- 38 1 U est la quantité d'enzyme qui libère 0,0056 micromole de sucres réducteurs (mesurés en équivalents glucose) par minute à partir de bêta-glucane d'orge, à pH 7,5 et à 30 °C.
- 39 1 U est la quantité d'enzyme qui libère 0,0056 micromole de sucres réducteurs (mesurés en équivalents glucose) par minute à partir de carboxyméthylcellulose, à pH 4,8 et à 50 °C.
- 40 1 U est la quantité d'enzyme qui hydrolyse 1 micromole de liaisons glycosidiques par minute à partir de polymère amylic lié transversalement et insoluble dans l'eau, à pH 7,5 et à 37 °C.
- 41 1 U est la quantité d'enzyme qui libère 0,0067 micromole de sucres réducteurs (mesurés en équivalents xylose) par minute à partir de xylane de bois de bouleau, à pH 5,3 et à 50 °C.
- 42 1 U est la quantité d'enzyme qui solubilise 1 microgramme de substrat d'azocaséine par minute à pH 7,5 et à 37 °C.

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
		- endo-1,4-bêta-glucanase produite par <i>Trichoderma reesei</i> (CBS 592.94), - alpha-amylase produite par <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> (DSM 9553), - endo-1,4-bêta-xylanase produite par <i>Trichoderma viride</i> (NIBH FERM BP4842), - bacillolysine produite par <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> (DSM 9554).			glucanase 4500 U alpha-Amylase 100 U Endo-1,4-beta-xylanase 8750 U Bacillo-lysin 425 U			
4a1704 All-Technology Ireland Ltd représenté par Alltech Bio-technology	<i>Saccharomyces cerevisiae</i> CBS 493.94	<i>Composition de l'additif:</i> Préparation de <i>Saccharomyces cerevisiae</i> CBS 493.94 contenant au moins: 1 × 10 ⁹ UFC/g d'additif sous forme de poudre et de granulés <i>Caractérisation de la substance active:</i>	Chevaux	-	1,6 × 10 ⁹ UFC	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale établissent, pour les utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels liés à leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés ou réduits au minimum	26 octobre 2030

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
Schweiz GmbH		Cellules viables de <i>Saccharomyces cerevisiae</i> CBS 493.94					par ces procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuelle, dont une protection de la peau, une protection des yeux et une protection respiratoire, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	
4b1702 Naveta AG	<i>Saccharomyces cerevisiae</i> CNCM I- 4407	<i>Composition de l'additif:</i> Préparation de <i>Saccharomyces cerevisiae</i> CNCM I-4407 d'une concentration minimale de 5×10^9 UFC/g. État solide <i>Caractérisation de la substance active:</i> Cellules viables déshydratées de <i>Saccharomyces cerevisiae</i> CNCM I-4407	Chevaux	-	8×10^8 UFC	-	Doses recommandées (en UFC par animal et par jour) pour: - chevaux: $1,25 \times 10^{10} - 6 \times 10^{10}$ Les entreprises du secteur de l'alimentation animale établissent, pour les utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels liés à leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés ou réduits au minimum par ces procédures et mesures, le port d'un équipement de protection individuel, dont une protection des yeux et une protection	23 juin 2029

Catégorie : Additifs zootechniques. Groupe fonctionnel : Améliorateurs de digestibilité								
Numéro d'identification de l'additif Titulaire de l'autorisation	Additif	Composition, formule chimique, description	Espèce animale ou catégorie d'animaux	Age maximal	Teneur minimale	Teneur maximale	Autres dispositions Les conditions de stockage et la stabilité au traitement thermique doivent être indiquées dans le mode d'emploi de l'additif et du prémélange.	Fin de la période d'autorisation
					Unités ou unité d'activité par kg d'aliment complet ayant une teneur en humidité de 12%			
							respiratoire, est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges	
4b1711 Danstar Ferment AG	<i>Saccharomyces cerevisiae</i> CNCM I-1077	<i>Composition de l'additif:</i> Préparation de <i>Saccharomyces cerevisiae</i> CNCM I-1077 d'une concentration minimale de: - 1 × 10 ¹⁰ UFC/g d'additif (forme enrobée); - 2 × 10 ¹⁰ UFC/g d'additif (forme non enrobée) <i>Caractérisation de la substance active:</i> Cellules viables de <i>Saccharomyces cerevisiae</i> CNCM I-1077	Chevaux	-	3 x 10 ⁹ UFC	-	Les entreprises du secteur de l'alimentation animale établissent, pour les utilisateurs de l'additif et des prémélanges, des procédures opérationnelles et des mesures organisationnelles pour parer aux risques éventuels liés à leur utilisation. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés par ces procédures et mesures, un équipement de protection individuelle respiratoire, des yeux (uniquement pour la formulation enrobée) et de la peau est obligatoire lors de l'utilisation de l'additif et des prémélanges.	25 février 2030
			Équidés autres que les chevaux	-	3 x 10 ⁹ UFC	-		7 août 2035